



## **SEANCE DU 16 MARS 2015**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 420
2. Elections 421
  - 2.1 Election d'un membre à la Commission « Edilité & Urbanisme » 421
  - 2.2 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme » 422
  - 2.3 Election d'un membre à la Commission « Agglomération » 422
  - 2.4 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Agglomération » 422
3. Modification partielle de plan d'affectation des zones et plan de quartier, secteur « Mabillon V » 423
4. Réponse au postulat de M. Fabrice Caillet-Bois portant sur l'instauration d'un système de vaisselle consignée 434
5. Réponses aux questions suivantes 437
  - 5.1 Question de Mme Françoise Matthey portant sur les problématiques des déchets et du parking à la rue du Bourg 437
  - 5.2 Question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les mesures prises pour limiter le bruit et protéger la population des nuisances sonores excessives 439
  - 5.3 Budget 2015 : question de Mme Fabienne Rime portant sur le subside à ARTCOM et le compte n°830.365.02 441
6. Divers 443



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux.

En cette date du 16 mars, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la douzième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 13 février 2015, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau aimerait vous faire part d'une démission, ainsi que d'une élection, au sein de notre Conseil général. Nous vous communiquons la démission, suite à un départ de la commune de Monthey, de M. Quentin Zürcher, Conseiller général de l'Entente pour Monthey. Nous le remercions pour son engagement au cours de ces deux dernières années au sein de notre Législatif. Pour le remplacer, le Conseil municipal a élu, sur proposition des parrains de la liste, Monsieur Jeff Pencherek. Monsieur Pencherek, au nom du Bureau, je vous souhaite un bon retour parmi nous et vous félicite pour votre élection.

Je profite également pour souhaiter la bienvenue à M. Flavien Schaller, dont l'élection avait été annoncée lors de notre dernière séance du Conseil général. Monsieur Schaller, bienvenue parmi nous.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 53 Conseillers généraux

**Absents** : Daniel Bernasconi, Michel Bonnard, Françoise Matthey, Sarah Rivoire, Graziella Scalia, Jean-Michel Truffer et Yasmine Vallat.

Il y a 7 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 53. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau :

- Monsieur Nicolas Défago, Chef du groupe libéral radical, nous a fait savoir que les candidats PLR, qui seront présentés comme membres à la commission Edilité et Urbanisme, point 2.1 de l'ordre du jour et comme membres à la commission Agglomération, point 2.2 de l'ordre du jour, seront des membres-



suppléants de leur groupe. Par conséquent, nous vous proposons, en cas d'élection de ces personnes, d'ajouter un point 2.2, élection d'un membre-suppléant à la commission Edilité et Urbanisme, et de décaler le point 2.2 actuel, élection d'un membre à la commission Agglomération, en 2.3. Finalement, nous vous proposons d'ajouter également un point 2.4, élection d'un membre-suppléant à la commission Agglomération. Cela nous permettrait de régler en une fois la succession de M. Jeff Pencherek au sein des commissions permanentes. Y a-t-il des oppositions à cette modification de l'ordre du jour ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Nous procéderons donc à ces élections ce soir.

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus.

**Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 est donc accepté à l'unanimité.**

Je remercie notre Secrétaire Laetitia Besse pour son excellent travail. Ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point

## **2. Elections**

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

A la suite de la démission du Conseiller général Jeff Pencherek, nous devons procéder à plusieurs élections au sein des commissions permanentes. Pour ce faire et dans un souci d'efficacité, je vous propose, s'il n'y a qu'une seule candidature pour chaque poste, une élection à chaque fois tacite. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette procédure ? Des abstentions ? Non.

**Je considère que cette procédure est acceptée à l'unanimité du Conseil général.**

Nous passons donc à la première élection

### **2.1 Election d'un membre à la Commission « Edilité & Urbanisme »**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.

#### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Je vous propose Lou-Janvier Delacoste pour ce remplacement.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, M. Delacoste est élu tacitement membre de la commission Edilité et Urbanisme. Le Bureau vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès dans votre travail.

Nous pouvons passer à l'élection suivante

**2.2 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Comme M. Lou-Janvier Delacoste vient de passer de membre-suppléant à membre de cette commission, nous devons élire un nouveau membre-suppléant PLR à cette commission. La parole est au Conseil général. Monsieur Alonso.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je vous propose d'élire au poste de suppléant Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, M. Nicolas Défago est élu tacitement membre-suppléant de la commission Edilité et Urbanisme. Félicitations et bon travail.

Nous pouvons passer au point

**2.3 Election d'un membre à la Commission « Agglomération »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Toujours à la suite de la démission de M. Jeff Pencherek, nous devons élire un membre PLR au sein de cette commission. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Oui, pour ce remplacement, je propose Elenterio Ferrero.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Non. Par conséquent, M. Ferrero, vous êtes élu tacitement membre de la commission Agglomération. Félicitations.

Et finalement, la dernière élection

**2.4 Election d'un membre-suppléant à la Commission « Agglomération »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Comme Monsieur Ferrero vient de passer de membre-suppléant à membre de cette commission, nous devons élire un nouveau membre-suppléant PLR. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.



**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Monsieur le Président,  
Pour cette élection à la suppléance, je propose Fabian Lovisa.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, Monsieur Lovisa est élu tacitement membre-suppléant de la commission Agglomération. Félicitations et plein succès dans votre travail.

Nous pouvons maintenant passer au point

**3. Modification partielle de plan d'affectation des zones et plan de quartier, secteur « Mabillon V »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal, daté du 10 février 2015, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission Edilité et Urbanisme a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite pour remercier ses membres pour leur travail.

Les documents de référence sont les suivants : plan de quartier et ses annexes, règlement du plan de quartier, rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'OAT, notice d'impact sur l'environnement. Nous avons également reçu une copie de la publication de la mise à l'enquête dans le bulletin officiel n°26 du 27 juin 2014, des différentes oppositions ainsi que de la décision du Conseil municipal du 9 février 2015.

Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière, et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote. Mesdames et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le plan de quartier au lieu-dit Mabillon a pour but de permettre l'implantation de bâtiments scolaires, parascolaires, sportifs, d'une UAPE et de constructions à but culturel. Il s'agit de pallier au manque de salles de classe et de salles de sport sur notre commune en pleine expansion démographique.

Cette modification partielle du plan d'affectation des zones concerne les parcelles 5361, 3688 et 3987. Elles s'intègrent dans un périmètre déjà destiné à des constructions publiques et favorise une uniformisation de l'affectation des parcelles communales pour une utilisation en zone d'utilité publique. A noter que la modification du plan de zones, ainsi que l'adoption d'un plan de quartier, sont la première étape de la procédure, qui seront suivies par une modification de l'alignement de la rue Monthéolo et de la route du Martoret, ainsi que par la mise à l'enquête, puis la réalisation par étapes des bâtiments.

La mise à l'enquête publique de la modification partielle du plan de zones et du plan de quartier a donné lieu à trois oppositions. Des séances de conciliation ont été organisées avec les différents opposants. En séance du 9 février 2015, le Conseil municipal a décidé d'écarter l'ensemble des oppositions. Concernant la problématique de la circulation et du stationnement, l'étude d'impact montre que la



circulation ne sera que peu augmentée par rapport à la situation actuelle. Nous partageons néanmoins le souci de certains riverains par rapport à la suppression de plusieurs places de parc dans la zone Monthéolo.

La commune de Monthey souhaite favoriser la mobilité douce et l'usage de transports publics dans ce secteur accessible et centré. Le projet du plan de quartier Mabillon entre donc dans une logique plus globale de réaménagement du territoire montheysan. Le groupe PLR est conscient de l'importance de doter notre ville d'un nouveau complexe scolaire. Il est de notre devoir de prendre en considération les besoins indispensables pour notre cité et de soutenir l'intérêt général supérieur.

La majorité de notre groupe soutiendra cette demande de modification partielle du plan d'affectation des zones et plan de quartier secteur Mabillon selon le Message du Conseil municipal au Conseil général du 10 février 2015.

Nous acceptons l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Calamo.

#### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le groupe DC a étudié avec beaucoup d'attention la modification partielle du plan de quartier secteur Mabillon V et a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission Edilité et Urbanisme, qu'il remercie.

Nous trouvons très judicieux de construire trois bâtiments modernes, au volume identique, aux fonctions scolaires et parascolaires bien définies et comprenant notamment une unité d'accueil pour écoliers, deux salles de sport et un restaurant scolaire. Ces structures seront bien intégrées au paysage, tout en laissant un généreux espace de verdure à la collectivité, qui permettra des aménagements publics variés. En remplacement de salles de classe vétustes et non conformes aux standards actuels et également en remplacement d'un bâtiment non conforme aux normes parasismiques, cet ambitieux projet aura le mérite d'offrir aux élèves montheysans une infrastructure digne de ce nom.

Bien conscients de la problématique des très nombreuses voitures aux abords des écoles, aux heures d'arrivée et de départ, avec les nuisances et les dangers que représente pour les écoliers cet afflux massif de parents motorisés, nous comprenons et encourageons les mesures de circulation que compte prendre la Municipalité, à proximité de ce futur centre scolaire, pour inciter les parents d'élèves à ne pas s'en approcher avec des véhicules.

Après que le Conseil général aura donné son aval à cette modification partielle du plan d'affectation des zones et plan de quartier et puisqu'aucun accord n'a pu aboutir entre la Municipalité et les opposants à ce projet lors des séances de conciliation, nous sommes bien conscients que ces mêmes opposants poursuivront leur combat sur le plan juridique, mais nous pensons que leurs chances d'obtenir gain de cause sont très maigres. Comme la commission Edilité et Urbanisme, nous estimons que ce beau projet d'utilité publique mérite la plus grande adhésion de la part du législatif ainsi que de la population.

Le groupe DC accepte l'entrée et dans sa large majorité, au moment du vote final, se ralliera aux conclusions de la commission.

Je vous remercie de votre attention.



### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Je vous remercie Monsieur Calamo. Madame Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Merci.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues,

C'est avec impatience que le groupe Gauche plurielle s'est plongé dans les documents, afin d'étudier ce point 3 à l'ordre du jour du Conseil de ce soir. En effet, depuis la présentation des architectes lauréats du concours devant le Conseil général en octobre 2012, notre groupe a à plusieurs reprises interrogé le Conseil municipal, afin de connaître l'état d'avancement du dossier Mabillon V. Cette réalisation est un des projets de notre ville prioritaire à nos yeux.

Lors de l'étude des différents documents, certaines problématiques relevées dans les lettres d'oppositions nous ont interpellés. Alors, à la lecture du rapport de la commission Edilité et Urbanisme, nous avons regretté de n'y trouver que peu de commentaires. Dans les arguments avancés par les opposants, ce n'est pas tant la hauteur des bâtiments, les distances aux limites ou l'alignement qui ont suscité notre intérêt, mais bien la modification du plan de quartier et la problématique des accès aux futurs bâtiments. En effet, les surfaces du périmètre du concours 2011 ne sont pas les mêmes que celles présentées dans le plan de quartier que nous étudions ce soir. Les voies d'accès, que ce soit du côté Monthéolo ou du côté Crochetan, ont été sorties du secteur. Notre groupe aimerait donc bien savoir pour quelle raison le Conseil municipal a modifié ce périmètre. Sortir les routes d'accès fait qu'indirectement, il n'est plus nécessaire de présenter ce soir avec le plan de quartier, des solutions qui régleront le trafic et les accès au bâtiment, ce qui nous inquiète, car il s'agit de la sécurité de nos enfants. Si nous comprenons bien l'argument de la notice d'impact sur l'environnement qui dit qu'étant donné qu'aucune place de stationnement ne sera créée, il ne devrait y avoir finalement peu d'augmentation. Nous craignons que dans la réalité les choses ne soient pas aussi simples. Ce qui nous préoccupe également beaucoup, c'est l'absence d'étude ou de commentaires concernant la circulation et l'accès du pôle restaurant scolaire et UAPE du côté de l'Avenue du Crochetan. En effet, il nous paraît évident, et personne ne pourra contester, qu'en raison de l'éloignement de tous les parkings publics, de la place de dépose et qu'en raison de l'âge des enfants et de l'heure à laquelle ils sont amenés, des solutions différentes de celles projetées pour le pôle scolaire doivent être trouvées. De plus, concernant le restaurant scolaire, ne faudrait-il pas également prévoir une place pour la livraison ?

Pour toutes ces raisons, nous sommes très inquiets et nous demandons au Conseil municipal qu'il règle la problématique de cette zone en priorité et cela quelles que soient les échéances prévues dans le concept général de la mobilité.

Malgré ces inquiétudes, notre groupe, conscient de l'importance et de l'urgence de ce projet Mabillon V, acceptera le plan de quartier, ainsi que tous les documents qui le composent.

Le groupe Gauche plurielle accepte l'entrée en matière.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Raboud.



**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe de l'Entente, suite à semble-t-il une erreur administrative, accepte d'entrer en matière quant à la modification partielle du plan de quartier Mabillon V et se réserve le droit de revenir sur certains points lors de la discussion de détail. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Je passe maintenant la parole à la Municipalité. Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, bonsoir.

Mabillon V, une grande histoire. Une grande histoire qui dure maintenant depuis 5 ans. Un concours a eu lieu, organisé le 1<sup>er</sup> mars 2010. Le concours fini, le lauréat a été désigné en 2011, le bureau Esposito et Javet à Lausanne, avec une unanimité d'à peu près 35 membres du comité de désignation en fait de ce projet-là.

Le fait que nous devons revoir l'aspect, j'ai envie de dire scolaire, dans son ensemble, était relativement évident, sachant que le Mabillon IV, actuel bâtiment utilisé par les écoles, se trouve dans une situation quelque peu délicate, notamment en termes de place, de grandeurs de classes, de résistance à l'aspect sismique. Le Mabillon III juste en face tout autant, ainsi que le bâtiment des Genêts. L'objectif étant de créer 20 classes et ces 20 classes étant essentiellement remplacées par ces trois bâtiments que je vous ai cités tout à l'heure. Fondamentalement, il n'y a pas de gros changement en termes de circulation, vu que les gens arrivent déjà là. Toutefois, il ne faudrait pas dire non plus qu'il n'y a pas de modifications et qu'il n'y a pas de risque d'avoir plus de monde, ce n'est pas tout à fait la réalité. On va apporter encore effectivement plus de monde dans cette avenue de Monthéolo. Il est important de comprendre le processus. Actuellement, et ce soir, nous ne discutons que du plan de quartier des bâtiments. On ne parle pas de plan d'alignement, pas plus de circulation. Raison pour laquelle les choses sont parfaitement dissociées.

Pour répondre à Mme Franz, effectivement, la circulation ce n'est pas du tout quelque chose que l'on néglige. D'ailleurs vous l'avez cité, ou le PLR l'a cité tout à l'heure, les riverains, les gens que nous avons rencontrés nous en ont fait part, on en est parfaitement conscients, il y a un groupe de travail qui se penche dessus. Mais, comme la procédure est relativement longue, parce que nous devons changer la zone, nous passons par le Conseil d'Etat. Et comme cela a été annoncé par certains opposants qu'ils désirent aller jusqu'au Tribunal fédéral, on sait qu'on a malheureusement un tout petit peu de temps devant nous. Il n'est pas pour autant sûr que nous allions négliger cette problématique-là. Actuellement, trois personnes se penchent dessus, des travaux publics, bâtiments et urbanisme et police. A partir du moment où la technique sera levée, nous incorporerons dans ce groupe de travail en termes de circulation, également d'autres participants, cela peut être les parents d'élèves, enfin voilà, tout cela n'a pas été défini. Mais nous avons encore un tout petit peu de temps.

Toujours sur le Mabillon, je ne vais pas vous refaire la genèse de l'histoire, parce qu'en définitive, vous avez reçu la totalité des documents, j'espère qu'ils vous



auront passionné quelque peu, notamment la notice d'impact qui comprend un certain nombre de pages. Et vous aurez pu constater quand même qu'on n'a pas fait ça dans l'air ou quoi que ce soit.

Toujours pour répondre à Mme Franz, cela fait un moment que vous attendez cela et j'en suis désolé, on y est. Et la volonté du service BEU, ce qui a été fait, c'était de rencontrer déjà les riverains. Nous l'avons fait à trois reprises avec les opposants futurs, vu que ce n'était pas prévu à ce moment-là qu'ils le soient. Nous avons fait certaines concessions, trois assez importantes en l'occurrence. Et par la suite, nous avons organisé, en date du 30 avril 2014, une séance à la Maison du Sel, où nous avons invité à peu près 150 personnes et 70 personnes étaient présentes. Donc, il y avait vraiment une volonté de communication, d'ouvrir cela d'une manière un peu plus large, de telle manière qu'on essaie d'appréhender la problématique du Mabilion V autrement que par le fait accompli.

Soit dit en passant, nous avons fait, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, trois concessions assez importantes. Une c'est sur l'utilisation d'une place de sport qui se trouve à l'arrière du bâtiment, enfin des deux salles de sport. Nous n'allons pas la préparer en tant que place de sport utilisable le soir, donc sans lumières, pas de place de basket, pas de panier de basket, de telle manière que ce soit une place qui soit essentiellement utilisée par les élèves et de ne pas trop déranger non plus le voisinage, auquel nous avons essayé de faire attention aussi. La deuxième partie ou la deuxième concession qui a été faite, bien avant la mise à l'enquête, c'était l'aspect des fenêtres qui donnaient sur le côté de la PPE le Verger, donc Mabilion, j'ai un doute 5 ou 8, je ne sais plus exactement le numéro, mais le bâtiment qui se trouve côté le Rhône, de telle manière que ces fenêtres ne s'ouvrent pas et que pour des questions de son et de lumière, nous avons un système de stores qui puissent se fermer. Ces séances se sont passées d'une manière tout à fait constructive, intéressante. Personnellement, j'ai eu du plaisir à y participer. Il y en a eu trois, deux avec un bâtiment, une avec un autre. Ma Cheffe de service a également assisté à l'une d'entre elles. Et nous avons pu avancer, je trouve assez fortement. Néanmoins, il est clair qu'à chaque fois, l'aspect de la circulation a été évoqué. Avant de revenir sur la circulation très brièvement, le troisième point, et la concession qui a été faite, c'est l'aspect de la distance entre les bâtiments, qui au départ dans le premier projet ou le premier jet qui a été fait, notamment lorsque le concours a été accepté, la distance du bâtiment était aux alentours des 11 mètres avec le Martoret 8 ou 5, je ne me rappelle plus du numéro, excusez-moi. Et suite aux différentes discussions, on a tenu compte de ces paramètres et nous avons augmenté cette distance à 19,20 mètres. Alors certes, comme Mme Franz le disait, non ce n'est pas forcément la hauteur du bâtiment, quoi que oui aussi la hauteur du bâtiment, qui est à 15,90 mètres pour le point le plus élevé, 12 mètres le plus bas, mais c'est effectivement tous ces paramètres qui sont, j'ai envie de dire, extérieurs au plan de quartier. Un exemple, j'ai pris la décision, alors que j'étais en vacances dans un pays ibérique pour ne pas le nommer, de faire poser les gabarits. Cela a été fait. Malheureusement, c'est vrai que je n'avais pas les dates de la mise à l'enquête etc. J'avais décidé de faire poser, au vu de la grande demande, ces gabarits, qui ne sont absolument pas obligatoires. Et les gabarits qui ont été posés, je le répète, pour le plan de quartier, ont fait qu'ils ont été présentés avec la surface maximale potentiellement utilisable et pas du tout par rapport au bâtiment, ce qui génère quand même des différences assez importantes, aussi bien en hauteur qu'en largeur, ou en profondeur bien sûr.



Sur la circulation, on a sorti l'aspect du plan d'alignement. Il sera revu ultérieurement, il repassera par une mise à l'enquête. On va y apporter quelques petites modifications, mais surtout énormément de précisions, afin que les riverains puissent se rendre compte de certains paramètres. Et de là, on a ce groupe de travail qui va vraiment faire le nécessaire par rapport à cette circulation. Vous serez tous d'accord avec moi, du moins ceux qui connaissent la situation du Monthéolo, que la circulation dans cette rue ou avenue est détestable depuis un certain nombre d'années. J'y passe fréquemment à pied ou en voiture et je vous assure, ce qu'on y voit c'est pas bien brillant. On s'est dit simplement, qu'avant de mettre à l'enquête les bâtiments, c'est-à-dire entre la phase de la validation du plan de quartier et le début de la mise à l'enquête des bâtiments, nous présenterons aux personnes vraiment l'aspect de la circulation, du parcage et de tout ce qui va avec, et rassurez-vous toujours Mme Franz, en incluant l'Avenue de l'Europe et puis l'Avenue du Crochetan, avec les zones de pose et de dépose. Ce que vous aurez peut-être également constaté, c'est que nous y avons ajouté depuis des arrêts de bus urbain. Cela va continuer dans le sens que la Municipalité cherche à aller, c'est-à-dire la mobilité douce, de telle manière qu'on essaie d'atténuer. Par contre il y a une chose que je ne peux pas faire, c'est personnellement faire la police sur place pour régler tous les problèmes. Il y a un problème très clairement d'éducation, ce ne sont pas forcément les enfants dans ce sens-là qu'il faudra éduquer. Et tout comme vous le vivez depuis quelque temps en ville, et bien parfois quand on ferme une rue, on en ouvre une autre, ça change les habitudes, cela oblige surtout les gens à revoir leur position. Donc l'objectif final étant de profiter de faire tous ces changements en même temps que les différents travaux qui vont avoir lieu pour le Mabillon V, de telle manière qu'on puisse obliger à un moment donné les gens à le faire. Laissez-moi en tout cas ce côté peut-être un petit peu naïf, mais j'ai un bon espoir quand même de côté-là. Pour la circulation, je ne vais pas revenir longtemps dessus, parce que c'est un point qui est éminemment important dans ce projet, on compte bien le régler, mais actuellement il y a des gens qui travaillent sur ce projet-là et nous comptons bien l'aboutir et surtout prévenir les personnes concernées des différentes positions à prendre.

Suite à cette organisation du 30 avril, nous avons mis à l'enquête. L'enquête a effectivement généré 3 oppositions et sur ces 3 oppositions, nous les avons tous rencontrés. Dans l'une de ces oppositions, une opposition collective, il est clair que l'on nous a fait comprendre, que le Tribunal fédéral nous pendait au nez. A partir de là, je crois que nous n'avons plus d'autre chose que d'aller de l'avant, de perdre le moins de temps possible et je compte bien évidemment sur vous ce soir, de démontrer au Conseil d'Etat que nous sommes solidaires de ce projet pour les classes montheyennes et surtout que nous puissions avancer avec ce dossier-là. Je vous remercie.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Non. Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis enfin au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Monsieur Ferrero.



### **Intervention de M. Elenterio Ferrero (PLR)**

Mesdames, Messieurs,  
Mabillon V, un projet, une structure indispensable pour le développement de Monthey. Je ne remets pas en question le projet. Je constate que du trafic sera généré par les différentes activités prévues dans les salles de sport, de musique et autres. Trafic supplémentaire, qui sera généré le soir. Vous supprimez environ 20 places payantes, sous prétexte que le parking Magnin est proche, environ 10 minutes. Ensuite, le parking couvert du Cotterg, avec la place au-dessus, qui est le plus proche, oui 5 minutes. Vous avez raison, on peut marcher 5 minutes. Mais, j'aimerais bien voir la majorité des Conseillers ici présents ou même vous Messieurs les Municipaux arriver le soir après une journée de travail avec un sac de sport ou un instrument de musique. Certains instruments de musique sont encombrants ou même certains sacs de sport peuvent être lourds. Par beau temps en été, vous allez certainement faire l'effort d'aller sur un de ces parkings. Par temps de pluie, de neige ou de froid, je vous vois plutôt venir en voiture du Monthéolo et vous approprier les places visiteurs des immeubles de la rue. Elles ne sont pas nombreuses. Ces immeubles répondent aux exigences de l'époque de leur construction.

Mes questions :

- Quelles seront les possibilités des habitants de ces immeubles ?
- Que pourra faire la police, alors que ces voitures en infraction seront sur les places privées ?
- Pourquoi être absolument contre un parking extérieur payant ou autre ?
- Pourquoi pas un parking souterrain ? Comme m'a confié un professionnel du génie civil, qui l'a suggéré à certaines personnes de l'exécutif.

De plus, avec le développement de Monthey, le pôle commerçant semble se déplacer dans cette direction. L'investissement serait minime par rapport au projet initial. Cela obligerait les habitants du quartier qui ont une deuxième ou troisième voiture dans la famille à prendre un abonnement de parc ou à payer alors son stationnement. Cela ferait que les enseignants, qui viennent travailler avec leur voiture au lieu de prendre les transports en commun, seraient obligés de payer une place de stationnement. Les employés de la commune de Lausanne, cela fait 20 ans qu'ils paient le droit de parquer sur leur lieu de travail, même ceux qui travaillent en équipe de 3/8. Et moi qui habite Monthéolo, quand je reçois des visites, et bien elles paient le parking comme tout Montheyan. Pour ces raisons, je soutiens les opposants du quartier et pour le vote, je vais m'abstenir.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Ferrero. La parole est toujours au Conseil général. Oui, Monsieur Pencherek.

### **Intervention de M. Jeff Pencherek (EPM)**

Sur une partie de la parcelle n°4187, plus précisément la vingtaine de places de parc, comment se fait-il que la commune de Monthey peut construire sans autorisation ou de dézonage sur une route, en violation de la loi sur les routes ?



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui, je veux juste revenir sur les propos de la Municipalité, puisque j'ai été interpellée. On est bien conscients du travail qui a été fait. On a lu tous les documents, on a compris les démarches et la procédure. J'ai pas dit que le Conseil négligeait la circulation, j'ai dit que le groupe Gauche plurielle était inquiet et donc a posé une question sur cette problématique. J'ai posé une question bien précise, c'était pourquoi le Conseil municipal a-t-il modifié le périmètre. Est-ce que c'est possible d'avoir la réponse ? Et concernant ce qu'on vous a demandé, donc c'est juste de se préoccuper, au niveau du pôle restaurant scolaire - UAPE, de là penser aux accès de ce pôle qui est situé à l'Avenue du Crochetan.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Municipal Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Monsieur Ferrero, par rapport à votre interpellation que je peux tout à fait comprendre au demeurant, mais mes parents habitant dans le même bâtiment que vous, m'y rendant relativement souvent à pied, j'ai souvent été surtout confronté à des problématiques avec ces fameuses 20 places de parc qui sont perpendiculaires à la route. Et je pense qu'on peut ou prier, pour ceux qui ne croient pas imaginer ce qu'ils veulent, mais je pense qu'on a eu une chance juste inouïe jusqu'à présent qu'un véhicule n'écrase pas des enfants. Donc, il y a l'aspect sécuritaire qui entre en ligne de compte avec ces places et ce côté sécuritaire, au détriment du confort des 20 places de parc, je pense que en tout cas personnellement, ma position elle est relativement claire, donc pour les 20 places de parc, tout ça. Si je peux encore juste rassurer, pour les autres places de parc, il n'y a encore absolument rien de décidé, sur la route de Monthéolo est-ce qu'on les conserve ou pas, il n'y a absolument rien de décidé. On va laisser faire le travail à ce groupe de travail qui est vraiment prévu pour ça et on reviendra ultérieurement là-dessus. Maintenant pour le sport et la musique, c'est vrai que si après une fin journée on est tellement éreinté, je me vois assez mal personnellement aller faire du sport, mais enfin, ceci n'engage bien évidemment que moi. Oui, effectivement, il y a une certaine problématique, cette problématique elle est discutée, elle est envisagée. Donc quand on avait fait la présentation le 30 avril, on avait fait par rapport aux différents parkings existants, des zones de 300 mètres, respectivement 500 mètres, avec les différentes potentialités. Au niveau des enseignants, c'est clair, c'est le parking Magnin. Ils peuvent, comme tous les enseignants, payer une vignette et parquer là-bas, ça donne à peu près, aller 3 minutes à pied jusque là, donc je pense que c'est tout à fait supportable. On n'exclut pas de faire des zones où on peut déposer du matériel, se parquer plus loin. Enfin voilà, tout cela n'a pas été encore vraiment finalisé. Et je le répète, on est au plan de quartier, on n'est pas du tout dans la construction des bâtiments, donc il faut bien vous imaginer qu'il y a encore un certain nombre d'années qui vont arriver d'ici là. Mais, c'est effectivement une problématique dont on est tout à fait conscients et croyez-moi, on fera attention de veiller à ce point-là très particulièrement. Comme je l'ai dit tout



à l'heure, on reviendra sur tout l'aspect circulation et parkings, avant la mise à l'enquête des bâtiments.

Monsieur Pencherek, au niveau du changement de ces toujours 20 places de parc, oui entre le concours et puis la mise à l'enquête, il y a eu une modification tout simplement, parce qu'on a évité de prendre la route, dans le cadre du plan de quartier, parce qu'il aurait fallu justement avoir tout réglé avant, sachant que le temps que ça prend, et bien on perd des années, et c'était vraiment une question de gain de temps. Le fait d'avoir changé ça ne change rien du tout à la problématique, de nouveau aujourd'hui on est en train de parler du plan de quartier et absolument pas de la circulation ni de ces 20 places de parc. Ces 20 places font partie du plan de quartier, il a été décidé de ces 20 places de les rayer purement et simplement, essentiellement pour des questions de sécurité. D'ailleurs, si vous avez vu les plans des différents potentiels de construction, ils sont également faits sur le bord pour éviter que les enfants jouent trop près de la route. Donc voilà, toutes ces réflexions se sont faites. On est conscients de la difficulté que cela mène dans la réflexion des gens, qui passent par là, qui voient. Mais en définitive, les réflexions se font et sur le long terme, on va régler cela, avant la mise à l'enquête des bâtiments.

Pour le plan de quartier modifié, et bien je réponds un petit peu dans le sens que cela a été fait, au niveau des différents pôles, que ce soit au niveau du restaurant scolaire, bien évidemment on pense aux personnes à mobilité réduite, on pense aux livraisons. Enfin, je veux dire, c'est effectivement des choses sur lesquelles on y pense. Je rappelle qu'il y a une partie d'une zone du côté de la Maison du Monde également devant, nous sommes en pleine réflexion, de telle manière qu'on puisse également songer à ce genre de choses-là. Mais on pense aux gens de mobilité réduite, aux personnes qui sont malvoyantes, à tous ces éléments, en collaboration avec mon collègue Eric Borgeaud des écoles, parce qu'effectivement, et bien il y a d'autres contacts, il y a les parents d'élèves, il y a toutes ces personnes qui seront concertées. Je ne sais pas si Eric Borgeaud voudrait rajouter quelque chose.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Borgeaud.

#### **Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Merci Monsieur Moulin. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Monsieur le Président de la Municipalité,

J'aimerais parler ce soir un peu avec mes tripes, pour vous dire que la ville de Monthey est en train de se modifier, vous l'avez vu, et je vais utiliser le mot à bon escient, elle est en train de se modifier radicalement pour ces prochaines générations. On prend des décisions ces temps qui sont très, très importantes pour les prochaines générations. Vous avez vu déjà les modifications qui se passent aujourd'hui, qui vont continuer, et les propositions qu'on vous fait, les décisions que vous allez prendre, c'est pour plusieurs générations. Et on doit faire le pas, ces pas sont importants, on ne doit pas penser à aujourd'hui, à demain, mais on doit penser à après-demain, aux enfants, petits-enfants, qui vont aller dans les écoles de Monthey et à l'organisation de notre ville qui est en train de se développer. On doit absolument quitter le grand village qu'est Monthey, que tout le monde apprécie, mais on arrive dans un site urbain. On doit organiser, planifier notre ville, en prenant conscience qu'on arrive dans un site urbain et tous ces éléments qu'on



vous présente en lien avec l'organisation scolaire, avec Mabillon V, fait partie de cette vision. On ne regarde pas pour 2 ans, 3 ans, on regarde pour 20 ans, 30 ans. Et une organisation scolaire qui se met en place aujourd'hui, elle sera présente pour les prochaines générations.

Alors, bien entendu Mme Franz, que vous êtes inquiète. Mais on est aussi inquiets. On ne prend pas des décisions pareilles simplement parce qu'on a envie de les prendre. On est toutes et tous conscients qu'il y a des grands soucis que l'on devra régler, mais on doit aller pas à pas, être convaincus de nos décisions et puis prendre toutes les bonnes options pour pouvoir régler ces problèmes. Mais on est inquiets, ce n'est pas si simple que ça d'organiser aujourd'hui une ville si importante que Monthey, avec la proximité de Collombey, avec les options qu'on prend aujourd'hui, on doit être inquiets pour tous ces éléments-là. Et on est aussi inquiets, mais on prend les décisions, on doit être responsables et puis prendre ces décisions avec tempérament, envie et puis beaucoup de dynamisme pour l'avenir.

Alors, j'ai entendu mes collègues parler de la circulation et des places de parc. L'inquiétude rejoint celle de Mme Franz. Mais, j'aimerais répondre en particulier à Monsieur Ferrero. Regardez ce qui se passe dans les autres villes. On a organisé ces villes avec moins de places de parc disparates, avec des parcs un petit peu plus grands, d'organiser la ville sous certaines options. Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a constaté qu'il y a nettement moins de passage de véhicules. Pourquoi ? Parce qu'il y a moins de véhicules qui passent simplement pour rechercher des places de parc. Alors je vous entends bien, il va vous manquer 20 places de parc. Mais vous pensez que ces 20 places de parc vont être à disposition des gens qui vont venir jouer au badminton le soir à Mabillon ? Non, elles seront déjà occupées, comme elles le sont aujourd'hui, ça ne changera pas votre problème. Par contre, vous aurez les 30 personnes qui viendront jouer au badminton, qui vont passer l'avenue de Monthéolo pour venir voir s'il y a une place de disponible. C'est exactement comme les places de dépose dont on a souvent parlé. Et je l'ai dit à l'Association des parents, bien pour les places de dépose, faisons un essai à l'Avenue de l'Europe. Mais, si on veut moins de voitures et puis on met des places de dépose, ça va faire l'effet contraire. C'est un peu ce qui est en train de se passer. Donc, on doit trouver un juste équilibre entre ce qu'on a envie d'organiser pour la ville de Monthey, et ce n'est pas parce qu'on va laisser 20 places de parc, que vous allez avoir moins de circulation, au contraire. Regardez ce qui se passe sur la Place centrale, regardez ce qui se passe dans les petites avenues de Monthey, tout le monde passe, mais je le dis parce qu'on est tous concernés, moi le premier, on va chercher la place de parc la plus proche possible de l'endroit qui nous intéresse, c'est ça le problème. Aujourd'hui, on a la Place Cardinal, on a Château-Vieux, on a la Place du Cotterg et on a le M Central qui est toujours vide. Toutes ces places de parc vous amènent à 3 minutes de tous les endroits de la ville où vous voulez aller. C'est ça qui est important, on doit rassembler les véhicules à un endroit, que les gens se déplacent à pied et organiser la ville dans cette organisation qu'on veut aujourd'hui. Je vous entends, mais l'argument d'avoir 20 places de parc à disposition, ne va pas régler le problème des gens qui veulent venir à Mabillon V, au contraire. Il faut les aiguiller sur place à disposition les grandes places qu'on a organisées aujourd'hui.

Alors, moi j'espère que la décision de ce soir et je remercie mon collègue Moulin pour tout le travail qui a été fait sur ce dossier. Je remercie aussi Fabienne Rime qui était à l'origine de ce dossier et qui l'a défendu. Et je crois que si on veut défendre un dossier tel que Mabillon V, il faut ce soir vraiment une belle unanimité, une belle majorité, pour montrer au canton que ce projet est nécessaire. Les écoles



montheyssannes, j'appelle cela quand je suis arrivé un peu l'école des cageots à pommes, parce qu'il y a plus de cageots à pommes que d'armoires qu'on pourrait appeler armoires d'école. L'école montheyssanne a du retard. On a perdu trop de temps. On a entendu les opposants. Je crois qu'on a été conscients de la problématique, on a fait des concessions, des concessions importantes. Je crois que maintenant on croit en ce projet, c'est un projet qui est magnifique et je crois que ce soir si vous apportez une belle majorité à ce projet, tout le monde sera content. Je pense que cela montrera au Conseil d'Etat, qu'on a envie de ce projet, qu'on est en retard, et les enfants et la population montheyssanne pour les prochaines générations vous remercieront de votre prise de position. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. La parole est au Conseil général. Oui, Monsieur Colombara.

**Intervention de M. Marc Colombara (PDC)**

Messieurs les Présidents, chers collègues,  
Juste pour rebondir sur les dires des différents interlocuteurs de la Municipalité, par rapport à l'organisation en ville et la centralisation des véhicules dans des parkings, n'oubliez pas qu'il y a des artisans, qu'il y a des commerçants, qui doivent se déplacer chez leurs clients pour faire des dépannages ou pour faire des livraisons. Et ne les oubliez pas, laissez-les quand même approcher des habitations, quand ils ont des livraisons à faire. Voilà, c'était juste pour qu'on n'oublie pas ces personnes-là. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. La parole est au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Au niveau de la Municipalité, non plus. Je clos donc la discussion générale pour passer au vote.

Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture, si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Nous sommes 53 Conseillers généraux présents, la majorité des 2/3 s'élève donc à 36.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le plan de quartier Mabillon portant sur les parcelles suivantes : soit n°654, n°660, n°661, n°3688, n°3987, n°4187 et n°536, ainsi que tous les documents qui le composent, notamment le règlement dudit plan d'affectation spécial et par conséquent, la modification partielle du plan de zones, à savoir l'affectation des parcelles n°3688 partielle, n°3987 partielle et n°5361 partielle, en zone de constructions et d'installations publiques A, selon le règlement communal des constructions et des zones, je vous demande de vous lever.

Merci.

Si vous refusez ceci, je vous demande de vous lever.

Abstentions ?

Merci.

Le résultat du vote est le suivant : 50 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

**Cette modification partielle du plan d'affectation des zones est donc ratifiée, tout comme le plan de quartier, secteur Mabillon V.**



Bien, nous passons maintenant au point

**4. Réponse au postulat de M. Fabrice Caillet-Bois portant sur l'instauration d'un système de vaisselle consignée**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La Municipalité va répondre au postulat déposé par M. Caillet-Bois lors de la séance du Conseil général du 16 juin 2014 et qui a été développé en séance du 22 septembre 2014. Pour rappel, il avait été accepté à l'unanimité. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Monsieur Caillet-Bois, si vous êtes d'accord, je ne vais pas vous lire l'intégralité des 3 pages de ce rapport, qui a été rédigé par mon Chef de service Patrick Fellay et la Directrice de Monthey Tourisme Caroline Dayen, et je vous rassure tout de suite qu'il va dans le sens de votre intervention. Il vous sera évidemment remis.

Votre postulat portait sur l'instauration d'un système de vaisselle consignée ou recyclée. Monthey Tourisme, depuis plusieurs années déjà, utilise des verres consignés pour ses principales manifestations, la Fête de la Musique, la Fête nationale entre autres. Et les déchets, le constat est clair, sont moins nombreux. Dans la plupart des manifestations, la consigne est de 2 francs. Certains clubs sportifs, en Suisse, ont créé des verres à l'effigie de leurs stars ou de leurs joueurs fétiches. Cela devient également des objets de collection pour certains fans, et par conséquent, c'est un revenu potentiel pour les organisateurs de ces manifestations, cela devient aussi le fétiche de certains collectionneurs. L'achat d'un stock de gobelets personnalisés par la commune peut être une idée intéressante pour les différentes manifestations de la ville.

Les principaux avantages, je crois qu'ils sont assez faciles à énumérer, mais entre autre, c'est évidemment une diminution des déchets et des heures de nettoyage. Et ce n'est pas anodin, puisque vous savez qu'un employé de mon service de l'environnement, qui travaille un dimanche, et bien ça vaut deux heures, c'est des heures qui sont à 200%. Il y a une image de la ville qui est plus propre, une image quand même un petit peu plus durable et écologique. La ville montre aussi son soutien aux organisateurs de ces manifestations. Et puis, je l'ai évoqué tout à l'heure, il y a un bénéfice de la consigne pour les gobelets qui ne rentrent pas au bercaïl de 2 francs. Pour ceux qui sont allés déjà peut-être au festival Rock the pistes tout près de chez nous, voilà j'en ai piqué un hier, et bien ça m'a coûté 2 francs, mais c'est ce genre de matériel que vous connaissez dans les grands festivals. Et ça devient, comme je vous l'ai dit, peut-être pour certains, un objet de collection, pour ceux qui rééditent un nouveau verre chaque année ou alors avec une année de festival, ça peut devenir des collectors.

Je ne vais pas vous l'énumérer en totalité, mais il y a une liste aujourd'hui identifiée d'une quinzaine de manifestations dans la ville qui pourraient être directement concernées, parmi lesquelles, dans les grandes lignes, le Mini-Triathlon, la Fugue, la Fête de la musique, je l'ai déjà dit, l'Oktoberfest, le Marché de Noël, la Foire du Nouvel-an et autres. En revanche, il y en a quelques-unes, peut-être plus spécifiques, ou ce ne serait pas franchement opportun ni rationnel, par exemple les marchés du mercredi, où il n'y pas vraiment de débit de boissons, peut-être la Fête de la Castalie, les marchés d'automne ou autre, donc il faudra rester un petit peu



pragmatiques par rapport à ça. Pour les grandes manifestations, et là je parle en particulier du Carnaval de Monthey, la mise en place d'un tel système demanderait encore de régler quelques problèmes logistiques que vous pouvez comprendre. En l'occurrence, le comité par plusieurs de ses représentants entre en matière, mais il faudra un petit peu plus de temps pour aborder ça, et pour tenir, entre autres, une comptabilité assez stricte des stocks, une ventilation dans les différents bars. Et puis, un autre problème qui est peut-être un petit peu plus spécifique, c'est l'intérêt d'y inclure également les établissements publics, qui font partie intégrante de ces grandes manifestations que vous connaissez tous à Monthey. Donc il faudra, à un moment ou l'autre, une espèce d'ingérence chez l'exploitation des privés. Donc tout ce que je vous ai mis là, ça concernait en gros la boisson, donc les verres.

Parlons maintenant rapidement de la partie nourriture, les couverts et assiettes. D'une façon générale, l'utilisation de la vaisselle, elle n'est pas souhaitable. Les stands qui disposent de nourriture sont quand même relativement peu nombreux ou disons en minorité dans les événements que je vous ai cités préalablement. Et puis l'infrastructure qui serait à mettre en place serait vraiment disproportionnée par rapport à l'utilité des mesures. Il a été aussi évalué l'utilisation de vaisselle compostable, elle n'est pas recommandable pour l'instant. Pour que ce système soit efficace, il faudrait que celle-ci soit jetée dans des poubelles spécifiques, dans de véritables composts qu'il faudrait avoir à plusieurs endroits, je vous laisse imaginer un petit peu la logistique qu'il faut. Il y a eu des contacts aussi au niveau d'événements sportifs. Swiss Olympic a fait toute une étude là-dessus depuis quelques années, elle n'y est pas favorable du tout. Et puis aussi un label qui s'appelle Manifestation verte, qui pour l'instant en tout cas, ne soutient pas cette idée, mais plutôt pour de la vaisselle en carton recyclé, mais pas compostable. Voilà, on a aussi évalué un petit peu les exemples dans d'autres villes, à périmètre comparable ou des plus grandes. Lausanne a financé en 2012 l'achat de 70'000 gobelets pour une valeur d'environ 40'000 francs. Ça, c'était en 2012, elle l'a mise à disposition gratuitement des organisateurs d'événements. Depuis peu, c'est-à-dire depuis 2014, la ville donne également une subvention aux organisateurs qui mandatent une entreprise spécialisée pour la fourniture de cette vaisselle recyclable, puisque c'est aujourd'hui devenu un business, un métier, à raison de 5 centimes par gobelet lavé, donc c'est aussi une piste à terme. La ville de Bulle qui ressemble un petit peu plus à la nôtre, en revanche, est revenue un petit peu et se remet en question sur certains événements où ce procédé a été introduit il y a déjà quelques années, ils se cherchent un petit peu. La ville de Fribourg, elle, et c'est assez intéressant, elle demande aux organisateurs d'élaborer un concept de gestion des déchets, comme cela se fait actuellement sur tous les chantiers en ville par exemple dans tout le canton. Et puis, ces organisateurs sont tenus de nommer un responsable de la gestion des déchets au sein de leur comité et puis selon un concept qui peut être accepté ou en tout cas validé par la voirie. Cela est une piste aussi assez intéressante.

Et puis pour terminer par la réglementation et en résumé, il est évident que la commune doit être proactive pour motiver les organisateurs de ces manifestations à utiliser de la vaisselle consignée, en tout cas pour la partie boissons. La première démarche sera de fournir le matériel nécessaire et puis de donner les moyens à ces organisateurs de les gérer durant l'événement. Je vous l'ai déjà dit, des sociétés privées fournissent déjà un éventail de prestations qui pourraient répondre à cette attente. Les directives communales devront être élaborées pour exercer une certaine contrainte ou un certain cadrage auprès des organisateurs pour qu'ils



adoptent ce système, évidemment. L'utilisation obligatoire de ce type de vaisselle pourrait aussi faire l'objet d'une rubrique dans la demande d'autorisation. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a enfin un petit formulaire qui circule dans l'ensemble des services concernés pour l'organisateur d'une manifestation, pour être validé, ça passe chez nous, ça passe à la police, ça passe à Monthey Tourisme. Tout cela est un petit peu collationné et puis ça pourrait être justement utilisé dans ce formulaire, c'est le dispositif de décision qui est à disposition du Conseil municipal. Cela pourrait être une condition supplémentaire à l'acceptation de l'évènement. Voilà, pour terminer, ce que nous proposons, c'est que la ville de Monthey recherche la meilleure solution auprès d'entreprises spécialisées pour tout ce qui concerne la gestion des stocks et la fourniture de ce matériel et son entretien également. Elle va évaluer et cela n'est pas non plus anodin, les ressources humaines qui sont nécessaires à la mise en place de ce système et puis à son bon fonctionnement. Il faut quand même des responsables. Et évidemment, plus la manifestation est importante et plus ce poste est en relation. Nous allons inscrire au budget 2016 les coûts d'acquisition de ce matériel et pour la réalisation de ce projet. Et puis, le cas échéant également, et ce sera certain, un montant annuel pour sa gestion. Et puis, proposition également d'édicter un règlement qui prescrira les droits et les obligations des organisateurs en matière de gestion des déchets qui pourrait être en parallèle de cette démarche et qui est tout à fait logique. Voilà un petit peu le point de vue de la Municipalité que nous vous proposons ce soir dans le cadre de votre postulat.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Caillet-Bois, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Oui, je vous la passe.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, Monsieur Cottet, je vous remercie de cette information. Si je vous ai bien compris, vous avez décidé de mettre en place un système et puis d'inscrire un montant au budget, d'évaluer ces ressources humaines. Je pense pour revenir brièvement sur l'objet du postulat, effectivement comme l'a dit votre collègue M. Borgeaud précédemment, Monthey se transforme, on prend des décisions qui impliquent des générations devant nous. Et puis c'était aussi l'objet de ce postulat, c'était de signifier un changement dans la gestion à long terme des déchets de la ville, en commençant par un petit bout. Vous l'avez dit justement, il y a certaines habitudes à changer, certains concepts à mettre en place. Je vous invite par la même à regarder ce qui a été fait par l'Etat du Valais. Entre deux, depuis le dépôt de mon postulat, il y a un guide de manifestation qui est sorti à l'Etat du Valais, sorti sur la feuille d'avis officielle, qui est disponible maintenant en PDF sur le site de l'Etat du Valais dans la gestion des manifestations et notamment la gestion des déchets et d'autres problèmes de littering. Pour revenir au postulat lui-même, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Donc vous allez mettre en place cela, donc vous nous informez que vous mettez en place, dans quel laps de temps cela va être fait, d'ici la fin de l'année ? Comment vous allez procéder à cela ? Parce que j'imagine au niveau du règlement notamment, vous devrez un petit peu étudier les différentes possibilités et puis là il y a de nombreuses choses qui vont sortir. Est-ce que vous pensez mettre en place une commission dans le cadre des TPE ? Comment est-ce que cela va se passer finalement ?



**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Non, c'est encore plus simple que ça. D'une part, il existe déjà, comme je vous l'ai dit, des manifestations où cela se pratique déjà actuellement. D'autre part, ce sera une question de coûts, il faudra acquérir ce matériel, il y aura quelques frais de fonctionnement, comme je vous l'ai dit, donc ça se décidera ici même dans quelques mois, ce sera dans le cadre du budget 2016. Et puis la troisième chose, au sujet du document dont vous parlez, de l'Etat du Valais, on s'y est bien évidemment plongé, je crois qu'on l'avait même reçu avant votre intervention, il a circulé dans toutes les communes et notamment à Monthey Tourisme et c'est effectivement une base assez intéressante, une réflexion au niveau cantonal pour ce genre de démarche. On n'aura pas besoin de passer par un règlement ou autre. C'est simplement une circulaire qu'on a établi aujourd'hui entre les services pour faciliter ou en tout cas, pour donner une transparence à l'information entre les services. Pour savoir que ce week-end, il y a une manifestation qui se passe à tel endroit, organisée par telle personne, avec tel responsable, ses coordonnées, de savoir en quoi ça consiste et ça, ça circule avant la manifestation et il y a un visa qui est donné par tous les services. Et ce serait simplement d'insérer à ce niveau-là, au niveau de l'organisateur qui va requérir une autorisation pour organiser une manifestation à Monthey, qu'il soit partie prenante en fait dans la démarche que vous incitez par votre postulat.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (GP)**

Et bien très bien écoutez, je vous remercie. Je me réjouis de voir les résultats et puis de voir vos propositions au budget. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Caillet-Bois. Merci Monsieur le Municipal.

Nous passons maintenant au point

**5. Réponses aux questions suivantes**

**5.1 Question de Mme Françoise Matthey portant sur les problématiques des déchets et du parking à la rue du Bourg**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

C'est une question qui a été posée lors de la séance du Conseil général du 3 novembre 2014. La discussion générale n'est généralement pas ouverte, à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement**

Oui, alors je vais répondre à la première partie. Vous vous souvenez que cette question avait deux tiroirs, une qui concernait les déchets, l'autre qui concernait la circulation dans la rue du Bourg. Je vais m'en tenir pour ma part à ce qui concerne la problématique des déchets.

A l'angle de la rue du Bourg et de la rue Pierre-Guillot, il existe deux moloks affectés à la récolte des déchets ménagers. De temps à autre, des citoyens déposent des déchets encombrants ou divers destinés à être évacués à la



déchetterie. Il est effectivement difficile de contrôler de façon permanente un tel site, comme d'ailleurs les 110 autres qui existent en ville de Monthey. L'information délivrée à la population est très claire, elle est connue de tous, ou elle est censée être connue. A la fin de chaque année, un calendrier est distribué à chaque ménage, expliquant dans le détail les filières d'évacuation de l'ensemble des déchets. De plus, sur chaque container de type molok, un panneau décrit les matériaux qu'il est possible d'y déposer et inversement ceux qui ne sont pas bienvenus. Par conséquent, la dépose de matière non autorisée découle plus d'un problème d'incivilités que d'un manque d'informations. La commune essaie régulièrement de renouveler l'information aux citoyens, pour rappeler les comportements adéquats qui garantissent également leur qualité de vie. Des courriers ciblés sont régulièrement envoyés afin de corriger certains actes singuliers.

Je fais une petite parenthèse, en en discutant tout à l'heure avec mon collègue Gilles Borgeaud, des amendes sont régulièrement adressées à des contrevenants, c'était encore le cas la semaine dernière.

Dans le cas d'espèce, nous allons évaluer à l'échelle du territoire communal, l'opportunité de mettre à jour la communication en matière d'évacuation des déchets. Et je précise qu'il y a un budget, modeste certes mais récurrent, dans mon service à cet effet-là, pour des flyers, pour de la communication, et on le fera probablement dans le cadre du rétablissement de la déchetterie sur son site historique. Et puis la question de Mme Matthey portait également sur la petite cour à côté de la Maison du Sel, et à ce titre, l'équipement particulier de la Maison du Sel, il sera effectivement judicieux d'y installer une poubelle supplémentaire dans la petite place qui la jouxte.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, 110 moloks sont actuellement installés dans la ville. Il y a un budget quasiment récurrent d'à peu près 80'000 francs par année pour étoffer voire remplacer ce genre de matériel. Est considérée, est réputée comme une zone équipée, lorsque les riverains disposent d'un container à moins de 300 mètres et c'est le cas aujourd'hui de quasiment l'ensemble de la ville, en tout cas en secteur plaine, et cela figure dans le règlement communal des déchets. A ce niveau-là, je pense que la Municipalité fait son travail, mais je vous le dis, on peut toujours faire mieux.

L'actualité a rattrapé un petit peu la question de Mme Matthey. Vous avez probablement tous feuilleté Le Matin Dimanche d'hier et vous avez vu qu'une page entière était consacrée à ce phénomène du littering, je l'ai déjà abordé ici lors du dernier Conseil général. Vous avez vu même que les villes qui ont d'autres moyens que la ville de Monthey et qui ont la possibilité de mettre des poubelles en inox magnifiques à 8'000 francs tous les 20 mètres, ont à peu près les mêmes soucis que nous, c'est clairement un problème d'incivilité, d'éducation des gens. Et pour moi, et pour terminer, les 3 pistes sur lesquelles nous devons travailler. Cela reste évidemment l'information, on peut toujours faire mieux. C'est la prévention et par la même l'équipement, donc étoffer encore et essayer de densifier peut-être les engins de collecte. Et puis finalement et malheureusement, ce sera la sanction. Vous avez vu le montants qui ont été, alors on n'est pas encore à Singapour, mais les montants qui ont été évoqués pour un crachat, pour un chewing-gum ou pour un mégot. Et pour ma part, je soutiendrai très probablement un durcissement des sanctions à ce niveau-là, malheureusement c'est le siècle que nous vivons. Mais je crois que l'on n'est pas les seuls, vous avez pu le lire. Voilà pour la réponse à cette question de Mme Matthey.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Nous passons au point

**5.2 Question de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les mesures prises pour limiter le bruit et protéger la population des nuisances sonores excessives**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Cette question a été posée lors de la séance du Conseil général du 3 novembre 2014. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Municipal Rouiller.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La réponse à M. Oberholzer concernant le bruit. C'est une explication qui est relativement complexe et qui touche de nombreux domaines. Le responsable du contrôle des niveaux sonores d'une installation varie selon le type d'installation et l'origine de la perturbation. Pour les cas qui nous préoccupent, il s'agit des organismes suivants :

- pour les voies de circulation, le propriétaire de la route est le répondant, soit par exemple le canton pour les routes cantonales et la commune pour les communales.
- pour les industries importantes, des conventions ont été établies avec le service cantonal de l'environnement, pour les plus petites, les communes exercent elles-mêmes ce contrôle.

Monsieur Oberholzer, je vous donne le rapport si vous voulez après.

Pour les loisirs, c'est la commune qui édicte les règles. En ce qui concerne le trafic automobile, la Confédération a édicté des directives intimant les propriétaires publics d'établir le cadastre du bruit de leurs voies de circulation. Selon le résultat de cette étude, des mesures correctives pourraient être entreprises. Un budget a donc été alloué par le Conseil général pour établir ces documents.

L'industrie chimique, conformément aux accords qu'elle a convenu avec le service cantonal compétent, exécute chaque année une campagne de mesures volontaires qu'elle transmet à la commune pour préavis avant son envoi à l'autorité supérieure. Pour les autres industries, un contrôle est effectué par la commune seulement si des manquements sont constatés ou sur plainte argumentée d'un riverain.

Quant aux loisirs, soit il s'agit d'une installation fixe, ventilation, équipement sonore, etc. et la commune est compétente pour effectuer les contrôles techniques nécessaires. Soit le bruit est assimilé à du tapage nocturne et la police est compétente pour évaluer les nuisances émises et les mesures proportionnées à entreprendre.

L'Ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit se contente de prescrire des limites de nuisance à ne pas dépasser en fonction du type d'installation et de la période pendant laquelle elles doivent être supportées. Elles ne préconisent pas de mesures particulières, mais exigent plutôt d'en prendre, si les normes ne sont pas respectées.



Dans le cadre de l'industrie et des loisirs, il s'agit de mesures ponctuelles dépendant de l'installation concernée. On peut souvent agir à la source sur le lieu d'émission.

Pour les voies de circulation, agir à la source est beaucoup plus compliqué et dépend surtout du marché de l'automobile. Cependant, si les nuisances sont trop importantes, des travaux peuvent être exécutés directement sur les infrastructures, en mettant en place des ouvrages anti-bruit, des revêtements bitumineux spéciaux, des isolations spécifiques pour les bâtiments, etc. Ces aménagements seront adaptés en fonction de l'architecture des lieux et de leur faisabilité technique ou économique.

J'ai essayé de faire le tour, je ne sais pas si je répons exactement à vos préoccupations.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Oberholzer, vous souhaitez réagir ? Je vous cède la parole.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Merci Monsieur Rouiller. Oui oui, c'était assez précis, j'en conviens. Moi, je me faisais un petit peu de souci, par rapport à ces incivilités qui existent, pour les motos ou les autos, en dehors bien sûr de la zone 20-30 km/h qu'on est en train d'installer, parce que là même si on est sourd, il n'y a aucun problème, on est d'accord. Il y a tout qui se met en place, c'est très bien. Mais qui fait les contrôles ? Par exemple, est-ce qu'on peut faire un contrôle en même temps qu'on fait un contrôle de police radar ? Pour donner un exemple, je ne suis pas trop pro radar, mais enfin, ils existent, il faut les utiliser. Qui fait un contrôle du bruit à ce moment-là ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Monsieur le Municipal.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Pour ce qui concerne les véhicules, c'est clair que c'est la police, ça peut être sur dénonciation. Le problème, c'est toujours de se trouver au bon moment avec les appareils adéquats pour pouvoir prouver qu'effectivement ce bruit n'est pas subjectif, mais bien dépassé. On a la possibilité, surtout pour ce qui est des bâtiments publics, enfin les cafés, ce genre d'établissements, où il y a de la musique par exemple, où il y a des installations fixes qui sont réglées et contrôlées par la police, soit la police vient et puis fait les contrôles elle-même. Pour ce qui est de la circulation, c'est beaucoup plus complexe, c'est sur dénonciation. Le cas échéant, si c'est constaté, ce qu'on a pu obtenir, en relation avec la gendarmerie et puis le contrôle des véhicules à St-Maurice, c'est d'accompagner immédiatement la personne qui est considérée en délit pour faire expertiser le véhicule, de suite. Avant, il fallait prendre un rendez-vous, ce qui fait que, vous savez aussi bien que moi, les gens modifient le véhicule pour l'expertise et ils le rechargent tout de suite après, enfin ce n'est pas un scoop. Mais là en les saisissant sur le fait et en ayant ce passe-droit pour aller au service des automobiles à St-Maurice, c'est un moyen déjà concret de parer à ce problème.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Très bien, merci.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Merci Monsieur Oberholzer.

Nous passons maintenant au point

**5.3 Budget 2015 : question de Mme Fabienne Rime portant sur le  
subside à ARTCOM et le compte n°830.365.02**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Cette question avait été posée lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2014, dans le cadre de l'étude du budget 2015. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Madame Rime, Effectivement, lors de cette séance du 15 décembre 2014, vous m'avez posé une question concernant la carte MyPlus. Je vous avais demandé rapidement de transformer cette question en question écrite, puisque je ne suis pas un spécialiste au niveau des chiffres d'utilisation de cette carte MyPlus et je souhaitais avoir des renseignements. J'ai eu plus que des renseignements, puisque le comité ARTCOM m'a transmis par écrit les réponses à vos différentes questions. De surcroît, Monsieur le Président d'ARTCOM, que je salue, est dans la salle, accompagné de deux membres du comité, que je salue également, et qui le cas échéant, pourront répondre à des questions complémentaires, si par hypothèse je devais être dans l'impasse d'y donner suite. Donc, je vous propose de lire tout simplement les réponses qui ont été formulées, qui sont assez précises, par le comité ARTCOM.

Suite à la question de Mme Rime, le comité ARTCOM a le plaisir d'apporter les réponses suivantes :

Nous disposons de contrats signés avec nos différents prestataires, contrats garantissant la sécurité et la pérennité du système MyPlus. Le nombre de commerces affiliés à MyPlus est resté pratiquement stable en 2014 à 27 commerces. Les parcomètres de la ville, Monthey Tourisme, le Théâtre et la piscine de Monthey acceptent également la carte MyPlus.

Evolution de la carte MyPlus : Au 31 décembre 2014, le nombre de points distribués par les commerçants montheyens était de 1'001'537 points, ce qui représente le montant non négligeable de 100'153,70 francs représentant les rabais alloués et payés par les commerçants montheyens à leurs fidèles clients. 50'502 francs ont déjà été dépensés au centre-ville, vous conviendrez avec nous que cela est plutôt réjouissant. Cette implication collective des commerces concernés doit être saluée. Rappelons que Monthey fait œuvre de pionnier, en Suisse en tous les cas, avec une telle carte de fidélité.

Concernant les 10'000 francs que l'on vous a proposé de verser annuellement à ARTCOM, il est précisé que d'abord ils ont reçu ce montant le 29 octobre 2014 et que cela a permis de prendre en charge les frais suivants :



|   |                     |
|---|---------------------|
| Frais d'entretien du site internet ARTCOM pour MyPlus | CHF 7'830.-         |
| Location de la plateforme                             | CHF 2'800.-         |
| Répartition et fourniture divers                      | CHF 2'653.-         |
| <b>Total</b>  | <b>CHF 13'283.-</b> |

Nos comptes n'étant pas bouclés, ils seront disponibles lors de notre assemblée générale.

De manière plus spécifique, concernant la commune de Monthey, nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre soutien à la démarche MyPlus. Pour ce qui concerne les parcomètres, ceux-ci ont enregistré des paiements à la commune en 2014 pour un total de 1'222.30 francs, pour un total de 1'343 transactions. Ce montant correspond donc aux points offerts par nos commerçants, ayant servi à payer à la commune des taxes de stationnement.

Nous travaillons pour équiper d'autres structures communales, telles que le FC Monthey, la patinoire, la Médiathèque, etc, avec le lecteur MyPlus.

Concernant les remarques de Mme Rime relatives au fait que tous les commerçants équipés ne demandent pas systématiquement la carte, il est clair qu'il s'agit là de notre difficulté principale. Est-ce les travaux ? L'accès en ville ? Leurs chiffres d'affaire ? Leurs motivations personnelles ? Croyez bien que nous faisons de réels efforts dans ce sens. En 2014, nous avons organisé plusieurs soirées de motivation et d'information. Nous venons au sein de notre comité, en ce début d'année, de créer une commission de promotion de la MyPlus. Un budget d'environ 10'000 francs lui sera alloué pour 2015.

Enfin, lorsque Mme Rime a posé sa question, en séance du Conseil général du 15 décembre 2014, ARTCOM n'avait pas encore reçu de la part de la commune de Monthey le montant de 60'000 francs de participation aux dépenses. En effet, ce montant nous est parvenu en date du 30 décembre 2014. Ce fut donc pour nous année difficile. La promotion de la carte MyPlus s'en est directement ressentie.

Fort de ce qui précède, le comité ARTCOM tient à vous assurer qu'il fera tout son possible, afin de dynamiser et étendre le nombre de commerçants affiliés. Diverses démarches concrètes ont déjà été entreprises dès le début de cette année.

Sur demande, nous vous mettons volontiers à disposition les contrats liant ARTCOM à ses prestataires. Enfin, les fameuses phrases de remerciement.

Voilà, je crois que les réponses au niveau chiffres en tout cas vous ont été données. Je reste bien évidemment le cas échéant avec le Président d'ARTCOM, à votre disposition pour des questions complémentaires, Mme Rime. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Oui, Madame Rime, vous souhaitez prendre la parole.

**Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)**

Bonsoir.



Alors, je vous remercie vraiment pour ce rapport très complet, qui répond en grande majorité aux questions que j'ai pu poser. Je souscris avec bonheur que les prestataires sont là, qu'ils vont augmenter et puis que cette commission de motivation, ainsi que ces soirées soient organisées, parce qu'en fait ma plus grande préoccupation était celle-ci. C'est-à-dire que je pense que le projet est viable et qu'il est très innovant pour Monthey, qu'il peut être utile à beaucoup de personnes, mais que très souvent malheureusement, les cartes ne sont pas demandées ou on ne sait pas trop des fois comment les utiliser. Et je vois que c'est aussi un problème qui est vraiment à la source de ce projet, et auquel ils vont donner beaucoup d'efforts, donc je vous remercie pour ces réponses, qui pour moi, me satisfont.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Rime.

Nous passons maintenant au sixième et dernier point de l'ordre du jour

**6. Divers**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La parole est au Conseil général. Oui, Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Nous le constatons à chaque votation ou élection, la participation a baissé ou stagné ces dernières années et les jeunes compris entre 18 et 25 ans représentent le pourcentage le plus faible des votants. Bien que la famille, les connaissances ou encore l'école jouent un rôle important pour intéresser les jeunes à la politique, notre groupe pense que les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer. C'est pourquoi, notre groupe déposera un postulat pour que la commune de Monthey étudie la possibilité de participer au programme Easyvote, à l'instar de dix autres communes valaisannes. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Merci. Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'ai une question à adresser à la Municipalité qui s'inscrit dans le même registre que les incivilités qui ont été décrites ce soir par M. Gilles Cottet en réponse à la question de Mme Françoise Matthey. Mais ma question porte sur un point très précis du territoire communal. Sur la rive nord de l'étang des Mangettes, à proximité immédiate du désormais célèbre pavillon qui porte le même nom, une magnifique zone de détente a été aménagée. La nature n'a pas été oubliée, puisque toute une série d'aménagements de milieux naturels ont été implantés. La berge de l'étang des Mangettes, sur la rive nord, a ainsi été remodelée en pente douce, permettant la croissance de roselières et de plantes aquatiques. Les autres rives de l'étang des Mangettes, qui n'ont pas été concernées par les aménagements de ces derniers temps, sont également très agréables à visiter et propices à la détente. La rive ouest, par exemple, a été progressivement aménagée, notamment



grâce à la construction d'îlots et d'implantations de roseaux, en une zone de protection de la nature, aujourd'hui reconnue d'importance cantonale.

A travers ses nombreux aménagements, la commune de Monthey témoigne ainsi de sa volonté de privilégier l'environnement, en créant une oasis sauvage, mais également autour de ce magnifique plan d'eau, un lieu de promenade et de repos très apprécié par la population, à deux pas de la ville. La très grande majorité des gens qui fréquentent ces lieux le font avec respect. Il n'est nullement dans mes intentions de peindre le diable sur la muraille, mais malheureusement, force est de constater que depuis plusieurs années, la gouille des Mangettes subit régulièrement, durant les beaux jours, des incivilités de la part de certains individus peu scrupuleux, qui taillent des arbres pour allumer des foyers sauvages ou qui abandonnent sur place des débris non dégradables, tels que des bouteilles en verre, des boîtes de conserve, des canettes en aluminium et des mégots de cigarettes. Ces attitudes affligeantes témoignent d'un manque total de respect de la beauté du site et l'abandon de ces déchets constitue une grave menace pour la faune.

Notre Exécutif est sans doute bien conscient de ce problème récurrent, puisqu'un postulat sur ce thème avait été à l'unanimité par le législatif en 2010 déjà et que le service travaux publics et environnement a tenté à plusieurs reprises de faire face à ce problème. Selon les renseignements dont je dispose, un employé communal effectue une fois par semaine le tour de l'étang durant environ une heure pour ramasser tout ce qu'il peut ramasser. Malgré toute la bonne volonté de cet employé communal, cela ne suffit pas, comme en témoigne l'action récente de deux femmes très dévouées, qui ont entrepris de procéder au nettoyage des rives, en ramassant un tas impressionnant d'ordures qu'une personne seule ne peut en aucun cas ramasser en l'espace d'une heure.

Je suis bien conscient que le problème est complexe et impossible à résoudre complètement. Comme le dit très justement un célèbre adage, on ne peut pas mettre un policier derrière chaque citoyen. Mais en me rendant régulièrement sur place, je constate avec étonnement que tout autour de l'étang des Mangettes, il n'y a que 2 containers et aucune poubelle. Quant aux indications à caractère pédagogique visant à inciter les visiteurs à respecter ces lieux, elles sont presque inexistantes. Ma question est la suivante : que compte faire la Municipalité pour faire face efficacement à ce problème récurrent ? Je la remercie d'ores et déjà pour la réponse qu'elle voudra bien m'apporter. Merci de votre attention et bonne soirée à tous.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Monsieur Fracheboud.

### **Intervention de M. Christian Fracheboud (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'ai 3 questions :

- La première concerne les parkings en ville de Monthey, thème à la mode ce soir. A partir de juillet 2015, une nouvelle tarification de parcage à Monthey entrera en vigueur. Les différents parkings devront être utilisés judicieusement par les utilisateurs, de manière à éviter évidemment qu'ils tournent en ville et qu'ils perturbent en fait toute la circulation et surtout qu'ils trouvent facilement



une place de parc. Ma question : est-ce qu'une signalisation sera mise en place aux entrées de la ville, avec par exemple un panneau de signalisation, le nombre de places de parc et le numéro du parking, de manière à ce que l'on trouve facilement sa place de parc ? J'ai regardé sur le site, il y a effectivement un plan. Il y a un nombre impressionnant de 3 parkings souterrains et de 26 parkings en surface en ville. Mais qui va sur le site de Monthey pour voir où sont les parkings ?

- Ensuite la deuxième question concerne les tronçons de rue récemment rénovés. Un certain nombre de panneaux de signalisation des pistes cyclables sont pliés, car ils sont visiblement mal placés. Cette constatation est aussi valable pour les panneaux de signalisation aux angles de croisement de la nouvelle rue du Théâtre. Quels sont les mesures correctives prévues par la Municipalité ?
- La troisième question concerne la gare CFF. Depuis le changement d'horaire de décembre 2014, aux trains de 16h40 et 17h40 notamment, ils se croisent en gare de Monthey. Le train de St-Gingolph-Monthey se trouve sur le quai n°1 qui a été entièrement rénové et le train de St-Maurice arrive sur le quai 2 qui est encore ancien. A ce jour, le quai 2 est très étroit et surtout pas assez long pour accueillir la double rame du RegionAlps. Les passagers doivent débarquer et embarquer sur ce quai très étroit en même temps que la rame pour St-Maurice démarre. C'est très dangereux, pour ne pas dire extrêmement dangereux. D'ailleurs, j'ai appris ce soir que récemment une classe d'école enfantine a raté le train, tout simplement parce que la maîtresse d'école n'a pas osé faire traverser sa classe à travers les voies. Ce problème a été signalé à RegionAlps et des mesures correctives ont été prises. La première, c'était de fermer une demi-rame, car cette partie se trouve actuellement sur le passage à niveaux lorsque le train est arrêté et deuxièmement de déverrouiller les portes du train qui est sur le quai 2, seulement quand le train du quai 1 démarre. Mais selon le conducteur du train, cela peut arriver que ce train démarre en même temps que les gens sortent et dans une double rame, il y a à peu près 160 à 200 personnes qui descendent et il y a à peu près 40 à 50 personnes qui embarquent, vous pouvez imaginer sur un quai qui fait à peu près 1,50 m de large. Donc, ces mesures c'est déjà mieux, mais à mon sens, pas assez suffisant et boîteux. Donc, je demande à la Municipalité de prendre contact avec RegionAlps, et de faire en sorte que ce soit réglé, au moins jusqu'à ce que la nouvelle gare soit construite. D'ailleurs, la réponse à la question qui a été faite, il a été dit que c'est la faute de Monthey, parce que la gare n'a pas été rénovée.

Je vous remercie de vos réponses.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Fracheboud. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Oberholzer.

#### **Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Alors, je dépose une question écrite au nom du groupe.

#### Le marché, une institution à dynamiser.

Le marché se déroule le mercredi depuis un certain nombre d'années, mais on doit constater qu'il est beaucoup moins attrayant qu'auparavant. Et pourtant, sur le site de la ville, il est dit : ce marché est le plus vieux de Suisse à exister sans interruption depuis le Moyen Age. Il fait partie de notre patrimoine régional.



Marchands, producteurs, brocanteurs, artisans s'étalent et commercent gaiement. La qualité du marché ne dépend pas en priorité d'une configuration géographique, mais bien davantage de la qualité et de l'originalité de l'offre, ainsi que de l'intérêt des consommateurs. Les étals s'approprient volontiers l'espace public, même peu propice à ce type d'activités, pourvu qu'à l'unité du lieu soit fortement associée la qualité de l'évènement. Les habitudes des consommateurs et le mode de vie ayant passablement ces dernières décennies, le marché, quel qu'il soit, se doit d'attirer la clientèle par la qualité de l'offre, l'originalité des produits. Il s'agit de favoriser les produits du terroir, les producteurs locaux, en prenant compte bien entendu le Val d'Illiez, le Haut-Lac, voire nos amis du Chablais vaudois et tout ceci dans une ambiance conviviale, ce qu'un grand distributeur ne pourra jamais offrir.

C'est dans cette optique, que je pose 4 questions à la Municipalité :

- L'emplacement du marché actuel est-il toujours adapté ?
- Ne faudrait-il pas trouver des synergies en direction du M Central ?
- N'y aurait-il pas la possibilité de créer un marché de proximité le dimanche une fois par mois, sur la place Tübingen ou dans un lieu à définir ?
- Quel type de partenariat faut-il mettre en place entre la ville, Monthey Tourisme et les commerçants montheyens ?

Je vous remercie de votre attention.

J'ai encore une autre question, si vous permettez, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Oui, Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Sécurisons les zones 30

Donc récemment, une statistique fédérale mettait en évidence une augmentation des accidents touchant les piétons dans les zones 30. Ce constat pourrait prêter à sourire, car il n'est pas corrélé par les statistiques de l'évolution du nombre de zones 30, aucun fichier ne relevant de manière exhaustive les kilomètres ainsi octroyés aux 30 km/h. Il n'en reste pas moins, que les piétons doivent être mieux protégés dans ces zones, plus particulièrement les enfants. L'un des objectifs pour sécuriser les déplacements des enfants dans les rues devrait être de leur permettre de cheminer sur des chemins balisés avec des points de repères identifiables, support de leur apprentissage pour éviter les dangers de la rue. Les passages-piétons en sont l'exemple le plus évident, malheureusement surtout lorsqu'ils font défaut. A quoi bon apprendre aux enfants à prendre des passages-piétons, attendre avant de traverser, faire signe aux automobilistes, s'il n'y a simplement pas ou plus de passages sécurisés. La réticence à l'aménagement de passages-piétons dans les zones 30 est connue, ceci bien que la loi permette d'en réaliser dans des situations particulières, tel que le stipule l'Ordonnance fédérale, je vous passe le numéro. Mais il est indiqué : l'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis, dans les zones 30 il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exige, notamment aux abords des écoles et des homes.



Alors fort de ce constat, je remercie la Municipalité de vouloir apporter des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les mesures envisagées pour sécuriser les zones 30 ?
- Et si des mesures sont envisagées, y aura-t-il des aménagements différenciés selon l'endroit et les usagers EMS, UAPE, écoles ?

Et j'ai encore une troisième chose, je m'excuse, les choses vont par 3, Christian.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Allez-y, Monsieur Oberholzer.

**Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Voilà, après je stoppe. Je désire déposer un postulat.

Création de places de parc à vélo fermées

Dans certaines villes, les autorités se sont engagées dans la création de vélos stations, un lieu où les cyclistes peuvent déposer leur engin durant la journée ou la nuit, avec la garantie de le retrouver le lendemain. De nombreux usagers souhaitent utiliser le vélo, pour leur déplacement final, que cela soit au travail, à l'école, à la gare, voire dans différents endroits de la ville, mais l'absence de parcs à vélos fermés n'incite de loin pas le citoyen à y déposer son bien. La gestion de cette tâche pourrait être gérée par l'administration ou d'autres organismes publics, PTT, CFF, mais aussi le CRTO, entre autres. Nous demandons au Conseil municipal, de s'engager dans la réalisation d'un tel aménagement en gare, pour ensuite le développer à l'échelle de la ville.

Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil général. Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, chers collègues,  
Mon intervention s'adresse au Bureau du Conseil général. L'article 35 du Règlement du Conseil général adopté en 2012 prévoit, concernant les questions écrites, que les réponses sont mises à la disposition du Conseil général une heure avant la séance. A ma connaissance, cela n'a jamais été fait. Est-ce que ce serait possible, d'autant plus maintenant que nous disposons d'un intranet, qu'à partir d'aujourd'hui, on puisse disposer de ces réponses une fois qu'elles ont été adoptées par le Conseil municipal, je dirais. Si cela pouvait être plus qu'une heure à l'avance, cela serait agréable.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,



Donc, je vais essayer de faire le tour de toutes les interventions, sans m'arrêter longuement sur les postulats à déposer.

Et je commencerai par vous Monsieur Défago, puisque vous avez proposé ce postulat d'une éventuelle implication de la commune dans la réflexion Easyvote. Je pense que c'est une bonne remarque. Je ne sais pas si c'est la solution. En tout cas, on se rend compte, comme dans de nombreuses communes, qu'il y a un problème de participation de vote, au niveau de notre jeunesse, plus particulièrement des jeunes adultes entre 18 et 25 ans, et j'attends effectivement votre postulat, mais je pense qu'a priori, on devrait prendre votre demande de manière positive.

Monsieur Calamo, effectivement, vous posez une question intéressante, l'étang des Mangettes et l'entretien, comme bien d'autres lieux sur notre territoire. L'étang des Mangettes est peut-être plus mis en valeur depuis qu'on a réalisé notre fameux pavillon des Mangettes, qui est vraisemblablement une merveille au niveau architectural, qui nécessite également un encadrement au niveau de l'aménagement extérieur important. Il faut savoir que l'on n'est pas propriétaires des lieux, donc c'est toute la difficulté, on a eu le tour je pense évidemment de l'étang des Mangettes. Il n'en demeure pas moins qu'on peut assumer un certain contrôle. Donc, je crois que c'est une volonté qu'on souhaite avoir avec le Conseil municipal. On a pris aussi connaissance des mesures prises par certaines concitoyennes, pour mettre un peu d'ordre autour de cet étang. Je reste persuadé qu'un aménagement, d'entente avec le canton, qui est notamment propriétaire des rives côté Rhône, permettra d'aménager les rives, de telle sorte qu'on puisse avoir, je dirais, une plus grande valeur d'utilisation de ces rives et du coup évidemment, d'avoir une meilleure gestion au niveau des déchets. Votre intervention par rapport à des poubelles, à des zones de dépôt, paraît également intéressante, je pense que le service va s'y pencher. A un moment donné, il faut aussi bien se dire, et je crois que je reprendrai toujours la remarque de mon collègue Monsieur Cottet, qui dit que ce n'est pas forcément la ville qui est sale, mais les gens qui sont sales. Je crois que dans de tels lieux, les gens doivent aussi prendre conscience, lorsqu'on va faire un pique-nique, on reprend avec soi les détritiques, notamment de la nourriture que l'on utilise. Maintenant, ce n'est pas forcément toujours possible et dans un tel lieu, on doit se poser la question de la mise en place de poubelles, en l'occurrence puisque vous le demandez. Donc, ce sera une remarque qui sera prise en compte et qui sera analysée au fil de l'aménagement de cette magnifique zone que l'on est en train de développer, la zone des Mangettes.

Monsieur Fracheboud, vous soulevez un problème effectivement qui est d'actualité, les parkings, signalisation. Alors effectivement, peut-être rappelons qu'à la fin des travaux sera mis en place tout le système de signalisations. Vous savez qu'il a été mis à l'enquête, qu'il a fait l'objet d'oppositions jusqu'au Tribunal fédéral. On a maintenant une décision en force, donc notamment par rapport aux parkings. On a des signalisations qui seront prévues depuis la route cantonale jusqu'à nos différents parkings. De surcroît, notre service promotion économique, sur la demande d'ailleurs du service culturel, va développer un système de signalisations, pour amener les gens dans les parkings, et puis ensuite depuis les parkings, sur les lieux publics. Donc c'est tout une réflexion qui doit être faite. J'en ai déjà parlé, puisqu'il est présent, avec le Président d'ARTCOM, le but étant d'avoir des synergies avec ARTCOM, et de trouver une signalisation au centre-ville, qui puisse faciliter le déplacement des personnes utilisatrices des parkings publics jusqu'aux lieux publics, voire aux différents commerces. Donc je vous le confirme, à la fin des



travaux, il devrait y avoir cette signalisation depuis la route cantonale jusqu'aux parkings et puis ensuite la réflexion est en cours des parkings jusqu'aux différentes zones intéressantes pour les utilisateurs du centre-ville.

La gare CFF... il y avait une question entre deux ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

C'était les panneaux des pistes cyclables qui étaient pliés.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, tout à fait. Donc, dans les zones 30 km/h, il faut savoir que ces panneaux vont disparaître, donc ce sont des panneaux provisoires, notamment les panneaux, on a eu plusieurs panneaux pliés, des zones priorité de droite. A un moment donné, les gens vont savoir que lorsqu'ils rentrent dans cette zone, il y aura priorité de droite. Donc vous avez bien vu que ce sont des panneaux tout simples, le but étant d'avertir une dernière fois tous les utilisateurs que cette zone 30 prévoit une priorité de droite. Mais une fois que l'ensemble des travaux seront réalisés, que la dernière couche de bitume sera posée, bon nombre de ces panneaux vont disparaître. Par chance, j'ose espérer que c'est la mise en place de ces panneaux, pour l'instant on ne dénombre aucun accident lié à la priorité de droite, ce qui est tout à fait étonnant et ce qui nous réjouit, ça veut dire que les gens ont bien compris qu'on devait rouler de manière attentive, y compris pour les piétons dans cette zone. Mais, je pense que toutes vos questions sont intéressantes, attendons la finalisation des travaux et l'aménagement définitif. Mais ces panneaux vont disparaître, donc vous aurez à chaque entrée de zone, ces genres de totems que vous trouvez souvent dans les villes où vous passez d'une zone 50 km/h à 30 km/h ou à 20 km/h. Vous avez ça à Sion. Ces totems vont être posés et à ce moment-là évidemment, dans l'ensemble de la zone, on aura des directives qui seront affichées sur ces totems et qui ne seront pas répétées dans la zone, donc ces structures actuellement provisoires, sont vouées à disparaître.

Concernant la gare CFF, c'est effectivement un gros problème. Il faut savoir que la gare CFF de Monthey est l'une, sauf erreur de ma part, des 3 ou 4 dernières gares du canton du Valais, qui n'a pas encore fait l'objet d'une rénovation complète. Et c'est vrai que les CFF attendent un petit peu sur l'attitude de la commune, je parle d'un réaménagement complet de la gare, sur l'attitude et la position de la commune. Il faut savoir que les CFF souhaitent absolument mettre un terme à ce passage à niveaux actuellement existant, le but étant d'avoir un passage sous-voies pour mobilité douce. Donc, ils nous l'ont fait remarqué, il y a déjà un bon nombre d'années, puisqu'il faut savoir que le plan d'aménagement de la Place de la Gare prévoyait la suppression de ce passage, notamment suite aux discussions que la Municipalité a eu avec les CFF et ils maintiennent leur position. Actuellement, je ne dirais pas qu'ils nous mettent la pression en disant « on ne fait pas de travaux, tant que vous n'avez pas pris une décision sur l'ensemble de l'aménagement », mais c'est un peu peut le thème qui ressort. Donc, c'est vrai que c'est à nous d'aller un petit peu de l'avant. Maintenant, vous savez qu'on a aussi ce projet de déplacer la gare AOMC vers la gare CFF et de faire des transports publics dans cette zone. Donc, c'est une réflexion globale qui prend du temps. Donc, je crois que vous avez raison, il y a des mesures provisoires à prendre, pour assurer un minimum de sécurité, qui n'existent pas forcément aujourd'hui avec ces différents quais 1 et 2. Et c'est avec plaisir que notre service, je me retourne vers M. Cottet, notre service reprendra contact effectivement avec les CFF, pour essayer de voir si on peut



trouver des solutions, on prend note de vos remarques, des solutions provisoires, qui pourraient sécuriser un peu mieux l'emplacement.

Monsieur Oberholzer, le marché, effectivement, c'est une question qui revient périodiquement. Là de nouveau, je me retourne vers ARTCOM, je pense qu'ils sont également impliqués. C'est une réflexion qui doit se faire de manière globale. Il faut savoir qu'il y a un groupe de travail sous l'égide de Monthey Tourisme, et là, je me retourne vers Fabien Girard, un groupe de travail pour savoir, à la fin des travaux, qu'en sera-t-il du marché ? Donc est-ce qu'on retournera sur la Place centrale ? Est-ce qu'on ira dans des rues parallèles ? Je pense à la rue des Bourguignons. Donc, vous parliez côté M Central, donc effectivement de descendre légèrement, on a la place Tübingen, la place du Compte Vert, qui seraient intéressantes. Donc on a effectivement cette réflexion qui est faite au sein de Monthey Tourisme. J'ai eu la semaine passée une discussion avec le Président des cafetiers-restaurateurs, qui me posait la même question. L'idée, je ne l'ai encore pas soumise à M. Girard, mais c'est d'intégrer effectivement le Président des cafetiers-restaurateurs et le Président d'ARTCOM dans ce groupe de travail, parce que je crois qu'ils sont impliqués. Vous avez parlé de synergies, je le dis toujours et je le souhaite réellement, qu'il y ait cette synergie avec ARTCOM et c'est un élément extrêmement important et je souhaite qu'ils participent à cette réflexion. Mais on répondra de manière plus précise à vos remarques à la fin des travaux, lorsque le groupe de travail sera arrivé à différentes variantes qui ont été soumises au Conseil municipal.

Les zones 30, j'en ai parlé rapidement, par rapport aux signalisations. Laissez-nous finir l'aménagement. Il faut savoir qu'on se pose également, dans le cadre de la population, des questions par rapport aux zones 30 je dirais en amont, ou depuis l'Avenue de l'Europe, je parle plus particulièrement en ce qui concerne l'Avenue de l'Industrie, l'Avenue de la Plantaud, où on a des anciennes structures routières, qui ne permettent pas de rouler à 30 km/h. Actuellement, un mandat a été attribué à une entreprise extérieure, pour savoir comment on pouvait limiter la vitesse du trafic dans ces zones, non pas les zones qui ont été rénovées, mais les zones qui font partie de la zone 30 km/h et qui n'ont pas actuellement eu de modifications au niveau de trottoirs, de l'aménagement urbain à proprement dit. Donc là également, nous avons une réflexion, nous sommes conscients que ce n'est pas tout de mettre au début d'une route 30 km/h. Il faut ensuite l'aménager pour assurer la sécurité, le but étant de permettre la mobilité douce, notamment la mobilité piétonne. Et je crois que le travail sera effectué. Laissez-nous peut-être aller jusqu'au bout et puis ensuite on pourra toujours discuter, s'il faut mettre un passage de manière exceptionnelle. Vous l'avez cité, la loi prévoit en général la suppression de tous les passages-piétons. Si dans un lieu particulier, il devait être signalisé un passage-piétons, évidemment qu'on serait disposés à le faire, mais je pense qu'il faut aller au bout de notre démarche, au bout des aménagements et ensuite prendre les décisions opportunes.

Vous avez enfin déposé un postulat, donc on vous laissera le soin de le développer pour la question de création de parcs à vélos fermés. A nouveau, je crois que ça entre dans la réflexion, mais je vous remercie de déposer un tel postulat, dans la réflexion qu'a actuellement le Conseil municipal, transformer notre commune en réelle ville. Cela prend du temps, mais je pense que la mobilité douce, y compris le transport à vélo, est un élément essentiel. Et donc on attend avec impatience votre postulat qui pourrait pleinement contribuer au développement que l'on souhaite avoir pour notre centre-ville.



Madame Desponds, vous avez posé la question au Bureau, mais bien évidemment que nous sommes disposés, c'est peut-être un petit peu de notre faute, nous sommes disposés à déposer les réponses écrites à vos questions une heure avant les séances, peut-être plus. Il faut savoir que certaines réponses, on les traite le jour même au Conseil municipal, donc ça dépend à quelle heure on termine le Conseil municipal, mais le but était effectivement que vous soyez le plus à même de prendre connaissance des réponses, le cas échéant de poser des questions complémentaires. Je dis toujours, ce qui est important c'est l'échange entre le Conseil municipal et le Conseil général. Et de telles remarques permettent d'améliorer cet échange et on est bien évidemment disposés à y donner suite, dans la mesure où c'est possible et où la réponse est traitée pas forcément le même jour, en tout cas pas quelques minutes avant le Conseil général. Voilà je crois que j'ai fait le tour de toutes les questions, et je reste à votre disposition pour d'autres questions complémentaires. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. La parole est toujours à la Municipalité. Monsieur Eric Borgeaud.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
Je voulais juste répondre à Mme Desponds. J'ai apporté la réponse à la commission de l'instruction publique, mais comme cette question a été protocolée à la dernière séance du Législatif et que je n'ai pas pu apporter les réponses adéquates, je voulais vous préciser, suite à cette question, que bel et bien les frais de transport pour les élèves qui partent en maturité à la fin de la deuxième année du Cycle d'Orientation, donc pour la 9<sup>ème</sup> année obligatoire, qui partent en maturité, ces frais de transport sont pris en charge, comme prévu par la décision de l'ancienne Municipalité il y a quelques années et nous allons suivre les règles apportées par l'Etat du Valais, c'est-à-dire que ces frais sont pris en charge, avant c'était à 66%, ça sera pris en charge à 75%. Mais nous allons respecter cette décision, et puis ces montants sont budgétisés, mais il faut savoir que ce sont quelques milliers de francs qui sont mis au budget pour assumer ces frais de transport pour les gens qui sont encore en scolarité obligatoire, mais qui quittent le Cycle d'Orientation. Et puis je profite que j'aie le micro pour vous remercier de cette magnifique majorité pour un projet d'avenir qui nous motive, Mabilion V. Merci beaucoup.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. La parole est au Conseil général. Monsieur Calamo.

**Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Oui, il y a juste une chose qui me surprend Monsieur Coppey, les zones 30, il y a une loi fédérale qui édicte certaines mesures à prendre pour les zones 30 km/h, notamment la pose d'obstacles qui obligent les gens à ralentir, un rétrécissement de la chaussée. Et je suis très très surpris, parce que j'avais aussi remarqué que la zone 30 n'était pas conforme entre la Petite Ceinture et l'Avenue du Simplon, sur l'Avenue de l'Industrie et l'Avenue de la Plantaud. C'est des zones 30 qui ne sont pas du tout conformes. La chaussée est beaucoup trop large pour qu'on oblige les gens à rouler à 30km/h. Ça doit répondre à une certaine proportionnalité. Et je suis vraiment très surpris qu'on ait mis les panneaux 30 km/h avant, parce qu'on met la



charrue avant les bœufs. Et puis, si je puis me permettre une réflexion, venant de moi cela va peut-être vous faire sourire, mais j'espère que comme la zone 30 n'est pas conforme, vous aurez au moins la sagesse de demander à la police communale de ne pas faire des contrôles radar dans ces zones qui ne sont pas correctes. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Oui, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, peut-être juste répondre à M. Calamo. Je n'ai pas dit que la zone n'était pas conforme. Il faut savoir que la zone a été mise à l'enquête, elle a été adoptée, elle a été acceptée, donc cette zone est une zone 30. On a été obligés de signaler que c'était une zone 30. Maintenant la seule chose que j'ai dit, c'est que d'un point de vue pragmatique, nous sommes tous conscient que le gabarit, la largeur de la route, est quelque peu inadéquat par rapport à une zone 30. Donc, c'est vrai qu'il y a une analyse qui est faite par le service des travaux publics, pour essayer de faire en sorte que les véhicules adoptent sans réfléchir une vitesse adaptée à la zone.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a encore une demande de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Mesdames et Messieurs, nous arrivons donc au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa collaboration. Merci d'apporter toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Il est exactement 21h29. La séance du Conseil général est levée. Je vous souhaite une bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

# **Rapport de la Commission Édilité et Urbanisme du Conseil General de Monthey**

## **Modification partielle du plan d'affectation des zones et plan de quartier, secteur « Mabillon »**

### **I. Introduction**

La commission Edilité & Urbanisme s'est réunie les 10 et 24 février afin d'analyser le dossier dit « Mabillon V ».

Durant ces deux séances, nous avons pu prendre connaissance en profondeur de ce dossier grâce notamment aux explications fournies par le Municipal en charge du dicastère, M. Daniel Moulin ainsi que sa cheffe de service, Mme Emilie Chaperon. Nous les remercions de leur disponibilité.

Etaient présents pour délibération finale:

- Woeffray Johann, président
- Alonso Alphonse, vice-président
- Puipe David, membre
- Payet Cédric, membre
- Oberholzer Joseph-Marie, membre
- Rime Fabienne, membre suppléante
- Raboud Damien, rapporteur

### **II. Préambule**

Notons tout d'abord que « Mabillon V » est un projet qui a fait l'objet d'un consensus au sein de toute la classe politique montheyenne et ceci pour diverses raisons. Il s'agit de palier le manque de salles de classes scolaires et salles de sport sur notre commune en pleine expansion démographique. De plus, la législation cantonale impose la création d'un restaurant scolaire pour les classes du secondaire dans toutes les communes valaisannes est également prise en compte dans ce projet utile et devenu urgent avec les années. À noter également l'unanimité des votes en faveur du bureau lauréat lors du concours en 2011.

### **III. Projet « Mabillon V »**

De nombreux points nous ont enthousiasmés lors de la présentation du plan de zone. Espacements intéressants, verdure maximalisée, ouverture importante (réserve de terrain prise en compte pour les 40-50 ans à venir), excellente intégration dans le paysage urbain de la zone en question, réflexion quant au plan global du secteur ainsi qu'à la circulation, concession faites aux opposants, tout a été pensé et les nombreuses questions posées par la commission durant les séances ont trouvées des réponses adéquates, précises et convaincantes.

Quant aux oppositions déposées à la suite de la mise à l'enquête, elles nous ont parues être « de principe » en ne prenant aucunement en compte le bien commun et de l'intérêt général supérieur. A ce propos, nous félicitons le service BU et son municipal pour la grande pédagogie dont ils ont fait

preuve avec les déterminés opposants au projet. Séances de présentation avec les architectes du bureau Esposito et Javet, rencontres individuelles avec les Municipaux, M. Daniel Moulin et M. Eric Borgeaud, prise en compte de certaines revendications des opposants, le tout a été effectué afin d'être conciliant même si finalement cela n'a pas suffi à lever les oppositions. On peut évoquer par exemple que les distances aux limites ont été encore repoussées par rapport au projet initial pour satisfaire les opposants et que la hauteur des bâtiments est 4 à 7 mètres en deçà des maximas pour des terrains de cette affectation.

#### **IV. Conclusion**

La commission BU estime que ce beau projet d'utilité publique mérite la plus grande adhésion de la part du Conseil Général ainsi que de la population, à l'image de celle récoltée au sein de la commission elle-même où l'unanimité n'a souffert d'aucune discussion.

Pour les nombreuses raisons évoquées plus haut et en total accord avec le message du conseil municipal au conseil général, nous vous invitons à vous rallier la décision de la Municipalité en acceptant le plan de quartier « Mabillon V » avec les modifications qu'il comporte afin de doter notre ville d'un nouveau complexe scolaire grandement nécessaire pour le futur de nos concitoyens. Ajoutons encore que nous comprenons et soutenons la Municipalité dans sa levée d'oppositions tout en nous réjouissant de la réalisation de ce projet dans les meilleurs délais.

Johann Woeffray

Président

Damien Raboud

Rapporteur